

**COMPTE RENDU  
COMITÉ SYNDICAL  
DU 13 AVRIL 2017**

**Étaient présents :**

THIEBAUT Véronique.

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DUVERGE Bruno, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, PLU Jean-Claude, PUCHOIS Jean-Pierre, RAPENEAU Philippe, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, THUILOT Didier, VAHE Daniel, VAN GHELDER Alain.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

BLONDEL Michel - BOUQUILLON Daniel – COULON Géry donne pouvoir à P. MASTIN - DAMART Daniel donne pouvoir à M. MATHISSART – DELEURY Jean-Pierre – DESAILLY Jean-Michel – DROMART Evelyne donne pouvoir à B. DUVERGE – FERET Claude donne pouvoir à P. ANSART – GOMEZ Stéphane – GORIN Sylvie donne pouvoir à P. RAPENEAU - GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à P.

LACHAMBRE – HECQ David – LETURQUE Frédéric donne pouvoir à D.THUILOT - MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à J-F DEPRET – PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à J-C LEVIS – POTEZ Roger – POULAIN Éric donne pouvoir à M. SEROUX – ROSSIGNOL Françoise - TABARY Daniel – TILLARD Jean-Luc – ZIEBA Jean-Marie – ZIOLKOWSKI Michel donne pouvoir à A. CAYET.

**Assistaient également :**

Messieurs David BOURGEOIS, Michel DUBOIS, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.  
Mesdames Alexia DUFOUR, Pascaline DUQUESNE, Ingrid HILLER, Géraldine SÉNÉCHAL.

— ° —

Monsieur Philippe RAPENEAU ouvre la séance à 18h00 et remercie les membres présents.

Il informe les membres du comité des décisions prises par le bureau du SCOTA du vendredi 7 avril dernier.

- Le Bureau a validé le plan de communication du SCOTA et du SCOT. Il est rappelé que la communication s'adresse aux élus mais aussi à la population pour des raisons réglementaires. Il précise qu'une réunion publique est programmée le 23 mai prochain à l'ATRIA et qu'un toute boîte de 8 pages va être distribué et la presse va aussi relayer la tenue de cette réunion.
- Le Bureau a émis un avis consultatif favorable sur le permis de construire de la société « SARL La Briqueterie », sur le territoire de la Commune de Duisans, pour la construction de 5 bâtiments (ZACOM de Arras-Duisans).

Il fait part de la réception d'une convocation pour une CDAC concernant le dossier Lidl à Arras qui aura lieu le 12 mai 2017. A ce sujet, il fait part de ses inquiétudes concernant la démultiplication des demandes de transfert ou d'implantations ou d'enseignes alimentaires (Intermarché à Sainte-Catherine, Lidl à Arras, Lidl à Dainville et Simply Market à Arras). Il est proposé, afin de discuter de ce sujet, un bureau exceptionnel le jeudi 11 mai de 17h00 à 18h00.

Concernant le pôle métropolitain, il précise que la signature de l'accord cadre est prévue en juin 2017. Celui-ci prévoit une enveloppe totale de 29,50 millions d'euros (répartie entre les 6 territoires du Pôle Artois-Douaisis) avec une part non négligeable pour les territoires ruraux (9,7 millions d'euros).

L'enveloppe totale se décompose en 4 niveaux :

- Les Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM) pour 14,3 millions d'euros (totalité du Pôle)
- Les Fonds d'Appui aux Projets d'Agglomérations (FAPA) pour 5,5 millions d'euros (CUA, CAD)
- Les Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FATT) pour 8,9 millions d'euros (totalité du pôle mais plus spécifiquement les ruraux)
- Les Fonds de Redynamisation Rurale (FRR) pour 0,8 millions d'euros

Pour les ingénieries, il a été convenu que les financements de la Région seraient fléchés vers le SCOTA.

Pour le Conseil de Développement à l'échelle du Pays d'Artois (SCOTA + la Communauté de Communes Osartis-Marquion), il est précisé que la mise en place d'une structure type « association » loi 1901 et le financement de son fonctionnement sont à l'étude.

Le compte-rendu du Comité du 10 mars 2017 est adopté. Toutefois, à la demande de Monsieur Didier Michel, il est demandé d'y apporter des modifications notamment en y insérant ses propos.

## **1/ DELIBERATIONS**

### *1.1 BUDGET*

Monsieur Jean-François DEPRET présente les délibérations suivantes :

- Délibération n°400 : Approbation du compte de gestion 2016. L'exécution des comptes de gestion est conforme à celle des comptes administratifs 2016.
- Délibération n°401 : Compte administratif 2016. Lors du vote, Monsieur le Président se retire.
- Délibération n°402 : Affectation de résultat 2016.
- Délibération n°403 : Cotisations 2017. La cotisation passe de 3€ à 2,98€ permettant ainsi de réduire la charge des membres quand il s'agira de financer le Conseil de Développement.
- Délibération n°404 : Budget Primitif 2017. Données issues du DOB du 10 mars dernier.

Les délibérations énumérées ci-dessus sont approuvées.

### *1.2 ADMINISTRATIF*

Monsieur Philippe RAPENEAU présente les délibérations suivantes :

- Délibération n°405 : Production d'une base de données géographique par la Région : projet « occupation du sol 2 dimensions 2005-2015 ». Il s'agit d'autoriser l'achat mutualisé de cette base pour un montant de 11 000 € (soit 5% du prix si acquisition directe (220 000 €)).
- Délibération n°406 : Revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux. Il s'agit d'autoriser l'application du nouvel indice maximal de la grille qui passe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 1015 à 1022. Il est nécessaire de réécrire la délibération.

Les délibérations énumérées ci-dessus sont approuvées.

## **2/ REVISION DU SCOT**

### *2.1 HYPOTHÈSES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*

Monsieur Philippe RAPENEAU tient à rappeler que ce travail s'appuie sur les besoins exprimés par chaque territoire. En effet, après les volets démographique et logement qui ont demandé beaucoup d'effort et de temps, c'est au tour du volet économique d'être abordé.

Monsieur Philippe RAPENEAU souhaite que le SCOT soit le reflet des ambitions partagées des projets de nos territoires, en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises et de la création de nouveaux emplois.

Monsieur Didier DELZOR prend la parole pour présenter les hypothèses démographiques.

### **Rappel des enjeux et orientations stratégiques pour construire le projet à 20 ans**

- ✓ Objectifs d'emploi en lien avec une stratégie de territoire.
- ✓ Le SCOT ne crée pas d'emploi, il favorise les conditions.
- ✓ Le SCOTA affirme son rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région. Un espace métropolitain très dense au nord, un espace rural au sud.

## L'écosystème arrageois : une synthèse inédite du tissu économique des Hauts-de-France

- ✓ Diversité des activités.
- ✓ Une agriculture productive et de qualité.
- ✓ Des fonctions métropolitaines fortement représentées sur Arras qui se situent sur un axe d'échange majeur et stratégique : Paris-Lille-Europe du Nord.
- ✓ Une imbrication des activités présentes dans les espaces agglomérés et rural qui ont su mettre en œuvre une alliance fonctionnelle pour faire émerger des filières d'excellence dans un cadre de vie qualitatif.

## La stratégie économique

- ✓ Affirmer le rayonnement économique (flux A1, TGV, flux régionaux, route de l'agro-alimentaire...)
- ✓ Se reconnaître comme spécifique au travers d'une double réalité économique « agglomérée » et « régénérative ». Une économie « agglomérée » qui développe des compétences et des fonctions métropolitaines pour leur affirmation dans les flux européens. Une économie « régénérative » qui allie valorisation des savoir-faire productifs locaux et élévation du niveau de services aux résidents touristes et salariés présents sur le territoire pour affirmer les atouts compétitifs du tissu d'entreprises arrageois dans les flux régionaux.
- ✓ Il est essentiel de valoriser nos ressources : agriculture, qualité de l'eau, ressources humaines (industrie agro-alimentaire...), mettre en valeur nos savoirs faire d'excellence, enjeux liés aux mutations technologiques (écoconstruction, domotique...).
- ✓ Déployer les différentes échelles des fonctions métropolitaines : redéployer notre force de frappe économique sur l'axe Europe du Nord et Ile de France, irrigation de l'ensemble du territoire avec la route de l'agro-alimentaire, faire vivre le rôle économique de la N25 par rapport à Amiens, positionnement stratégique axe A1, TGV... Appui à REV 3, alliance rurale et haut niveau de service, expérimenter les boucles locales qui sont une identité (production de matières organiques...).

## La production économique

- ✓ Mettre en œuvre une politique économique pour renforcer la symbiose entre espace aggloméré et espace rural. Fonctionner avec les territoires voisins. Irriguer l'économie de proximité (le petit artisanat).
- ✓ Proposition de pôles économiques structurants hiérarchisés dans le territoire : ou met-on les grands pôles économiques ? Organiser et mettre en musique la cohérence.
- ✓ Secteur CUA : zones d'activités Arras, Secteur Est : secteur d'accroche.
- ✓ Bapaume : industrie agro-alimentaire, connexion avec les grands flux, flux interrégionaux.
- ✓ 4 petits pôles : Ouest du territoire → Tincques, Aubigny, Avesne le Comte : éco-construction.
- ✓ Aux alentours de Pas-en-Artois : intérêt d'un petit pôle économique pour conforter la route de l'agro-alimentaire. Contournement d'Arras : meilleur rayonnement pour les entreprises. Pareil pour le REGL.

## Hypothèse de développement économique à 20 ans de 440 hectares.

Didier DELZOR précise que Bertincourt et Hermies vont jouer un rôle avec Bapaume pour le maillage économique et le logement. Diminution des activités industrielles /logistiques par rapport à la proximité du CSNE (Marquion).

Monsieur Philippe RAPENEAU précise qu'il va falloir afficher des priorités à l'échelle du SCOT. Il va falloir porter les choix et être attentif à la consommation d'espace.

Monsieur Bruno DUVERGE rappelle que nous sommes au tout début du CSNE, on tente d'imaginer. Pour lui, nous avons besoin d'aide et de structuration.

Monsieur Philippe RAPENEAU rappelle que c'est le SCOT qui va déterminer les PLUi.

Monsieur Thierry Le Bot estime qu'il n'est pas facile d'avoir les 400 hectares. Il faut présenter un projet structuré et fort. Le SCOT ne va pas déterminer tels espaces... mais les PLUi oui. C'est pour dégager des marges. Le CSNE est un potentiel de développement sur le secteur.

Monsieur Philippe RAPENEAU estime qu'il ne faut pas s'éparpiller (par rapport à CSNE). De plus, la Région a décidé de relancer l'étude REGL Lille-Arras-Amiens en passant par Albert. Le Canal est à droite, le REGL fait le lien des deux métropoles Amiénoise et Lilloise via Arras. Il est nécessaire de raisonner globalement.

Monsieur Michel SEROUX : les pôles sont déterminés en surface ou non ?

Didier DELZOR : c'est globalisé. Pas d'affectation précise à ce stade-là. Le PADD n'a pas vocation à forger dans le marbre. Il faut être d'accord sur les grands équipements. Quelle quantité exacte d'espace met-on dans chaque pôle ? Pas de ventilation précise. Chiffre entre nous à l'échelle de chaque EPCI. Intérêt à ventiler par objectifs économiques par EPCI.

Monsieur Philippe RAPENEAU : zone d'activité sur la RN 39. Sur le volet économique, vous avez un SCOT que l'Etat va évaluer ainsi que la région. Sur CSNE et le développement de la zone Est : gros pôle économique : BA 103 et c'est Marquion. On ne va pas commencer à morceler. A nous de générer les flux pour ramener chez nous que de vouloir se greffer dessus. Il faut avoir le barreau Arras-Cambrai, le REGL et d'autres axes. Remettre l'arrageois au baril centre. Renforcer vers Amiens pour rééquilibrer par rapport au territoire lillois.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL précise que la situation de la gare d'Achiet le Grand est un peu en déshérence.

Monsieur Philippe RAPENEAU : BA 103 + Marquion. Ce BA il faut l'irriguer. A nous d'avoir l'infrastructure. L'étude va nous le dire : contourner Arras via le REGL. Enjeux sur ce territoire-là.

Didier DELZOR : Achiet fonctionne avec Bapaume.

Monsieur Philippe RAPENEAU : reprendre le fuseau du REGL.

Didier DELZOR : Achiet serait à mettre en petit pôle résidentiel et économique.

Didier DELZOR : développement économique ambitieux. Assurer une garantie de qualité d'aménagement : optimisation de l'espace plus qualité environnementale des espaces économiques. Il faut être capable de dire et de prendre des mesures qualitatives des aménagements des parcs d'activités et des politiques foncières pour faire en sorte que l'ensemble des parcs soient bien intégrés sur le plan environnemental. Il est aussi nécessaire de travailler sur les risques de conflits d'usage avec le fonctionnement de l'agriculture. Question de mobilité agricole ? On produit, on transforme, on transporte.

*Objectifs chiffrés* : 1<sup>ière</sup> hypothèse en novembre, elle diffère peu. Elle est ajustée par rapport aux remontées du secteur Sud Artois. L'idée est de repartir sur des volants de créations d'emplois par rapport à la période antérieure (+ 466 emplois par an période 1999 - 2012).

*Objectifs d'emplois* : 849 nouveaux emplois à 20 ans. Remodelage du profil des emplois (Préfecture / Emploi public / administratif). Industrie : il est nécessaire de résister, besoin de se redéployer sur ce secteur.

17 000 emplois / 19 000 en termes d'habitants. Taux de concentration de 108% : 108 emplois pour 100 actifs occupés dans le territoire.

*Besoins en espace* : une partie des emplois peuvent se faire dans le tissu urbain existant (REGL et son extension, gens qui aimeraient travailler dans leur espace urbain, mutation numérique, télétravail...)

Nouveaux espaces d'activités à aménager en extension (maximum) : 440 hectares, 22 hectares / an.

SCOT périmètre SESDRA : objectif maximal de 240 hectares soit 12 hectares / an pour 4 600 emplois.

A périmètre constant, consommation d'environ 340 ha à 20 ans soit 17 ha / an avec un objectif d'emploi d'environ 6 600 en parc d'activités. Cela représente une baisse du rythme de la consommation d'espace d'environ 15% par rapport à 99/2009 et une augmentation de 44% par rapport à l'objectif du SCOT en vigueur.

*Bilan de la consommation d'espace (économique + résidentiel)* : une consommation maximale d'espace à 20 ans s'élevant à 980 hectares, soit en moyenne annuelle 49 ha/an, ce qui correspond à une réduction de 35,4% du rythme de consommation d'espace enregistré entre 2004 et 2013 (756 ha en 10 ans soit 75,6 ha/an).

Echelle de mutualisation pour l'économique n'est pas la même que pour le résidentiel.

Monsieur Philippe RAPENEAU : nous sommes loin des objectifs dans le cadre d'un Grenelle qui est de 50%. Il va falloir justifier cette consommation liée aux projets : grandes infrastructures, CSNE, REGL...

Didier DELZOR : Structuration du territoire. Affirmer notre politique foncière / politique d'agilité économique / politique foncière différenciée. On veut une lisibilité et faire le relais. Utiliser que l'espace nécessaire. Il est nécessaire de travailler avec les agriculteurs et le monde agricole. Il faut les maintenir au maximum de l'aménagement opérationnel. Avoir un volant suffisant en matière foncière.

Monsieur Philippe RAPENEAU : par rapport à nos ambitions économiques, il faut être exemplaire sur le résidentiel. Consommation d'espace en résidentiel : avoir du rendement en nombre de logement à l'hectare. Justification en espace économique : notre positionnement géographique qui fait que nous sommes un territoire d'enjeux.

Monsieur Damien BRICOUT : l'axe RN 25 est aujourd'hui un peu à l'abandon. Nationale qui n'est pas régie par le département. L'ensemble des crédits va en Picardie. Aujourd'hui, c'est Amiens / Doullens. Il est nécessaire d'avoir un discours clair sur Amiens, Arras, Lille.

Monsieur Philippe RAPENEAU : c'est intégré. Il y a 15 jours un rendez-vous a eu lieu dans le bureau du Préfet de Région. Importance de l'axe structurant de la RN 25. RN 25 → accidentologie. Contournements qui seront peut-être à réaliser et des aménagements sécuritaires.

Madame Véronique THIEBAUT : estime que ça va être compliqué d'être économe sur le résidentiel. Pour avoir un développement économique, il faut un produit efficace. Quid du transport et de la mobilité. En milieu rural, il est important de donner les moyens de se déplacer.

Monsieur Philippe RAPENEAU : ligne de rabatement à travailler pour le TGV. Peut-être que nous aurons à l'intérieur du SCOTA à réfléchir à des études qui peuvent être plus thématiques, sur des sujets plus précis comme les transports ou sur la question de la ressource avec la prise de compétence en 2020. Il faut que ce soit une eau suffisante et de qualité. Il y a un travail à mener de structuration sur l'ensemble du territoire de manière à préparer l'avenir sur la protection de la ressource en eau.

Monsieur Alain BAILLEUL : sur l'eau → discussion entre petits syndicats et petites communes notamment CUA. Si je regarde à l'intérieur des Campagnes de l'Artois, je comprends pourquoi le législateur a pris cette décision.

Monsieur Philippe RAPENEAU : avoir une vision à une échelle plus large. S'appuyer sur le SCOTA : lieu de travail et de prospective. Mobiliser nos ingénieries. Déchets, eau, transport : 3 points essentiels pour la vie de nos concitoyens. Superposition entre SCTOTA et SMAV. Etre en capacité à mener ce travail pour mieux travailler nos enjeux.

Monsieur Michel SEROUX : les Campagnes de l'Artois ont lancé leur BE pour avoir une photo de ce qu'il se passe. Les situations sont très disparates. Quand le syndicat est bien structuré tout se passe bien. Problème de financement derrière ça par rapport aux réseaux. Se parler entre territoire. Avoir une gestion globale de notre territoire pour voir comment distribuer une eau de qualité à un prix raisonnable.

Monsieur Alain BAILLEUL : petite commune qui a un schéma fait avec le département. Rencontre tous les présidents des syndicats.

Monsieur Philippe RAPENEAU : on a besoin que chaque intercommunalité mène son travail. Notre responsabilité c'est de se préparer. On se prépare déjà à une nouvelle réforme territoriale pour des raisons budgétaires et de déficit.

### **III/ RAPPORT SUBILEAU**

Monsieur Philippe RAPENEAU précise qu'il a pu faire valoir des propositions en matière d'évolution de l'aménagement du territoire à l'échelle du pôle métropolitain. Propositions reprises par la commission lors de la remise de ce rapport. Il a rappelé les propositions les plus sensibles afin de prendre en compte nos 2 territoires qui en

étaient exclus. Lors de la présentation de l'engagement pour le bassin minier le 1<sup>er</sup> ministre a repris cette attente en indiquant vouloir associer l'ensemble des territoires voisins.

Par ailleurs, il précise que sa proposition de positionner le lycée Jacques Lecaron comme campus des métiers de qualification du bâtiment et des objets connectés intelligents a été retenue par le Recteur.

#### **IV/ DATES A RETENIR**

Ateliers du SCOT pour la préparation du PADD

- 24 avril à Bapaume et Avesnes-le-Comte
- 2 mai à la Citadelle

Bureau exceptionnel le jeudi 11 mai à 17 heures (salle 01 – Citadelle)

Réunion publique le 23 mai à 18h30 à l'ATRIA

Conférence du SCOTA le 3 juillet à 18 heures à l'ATRIA.

La séance est levée à 20h20.